



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 05 Janvier 2022, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Raymond ABRIAL, le 10 Janvier 2022 à 18h30, sous la présidence de Mme Dominique COUGNAUD, Maire



Compte rendu de la séance du 10 Janvier 2022



Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. BEILLARD Adrien, MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme BOURDIN Danielle (pouvoir à Mme COUGNAUD Dominique), Mme HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle)

Absent : M. Thibaud BARTOLO

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNÉ Isabelle conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.



Le compte-rendu de séance du 29 Novembre 2021 a été validé.

Madame le Maire informe le Conseil de rajouter à l'ordre du jour :
- la Modification des effectifs



1. Modification des effectifs :

Madame le Maire présente le projet de délibération concernant la modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités et des organisations de service de modifier les effectifs de la collectivité.

Madame le Maire expose à l'assemblée :

1-Considérant le départ à la retraite au 1^{er} janvier 2022 d'un agent occupant les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe,

Et compte tenu des nouvelles organisations mises en place notamment de la Maison France Services,

Il est proposé :

- la suppression de l'emploi d'agent d'accueil et de gestion administrative – catégorie B – filière administrative – grade : rédacteur principal 1^{ère} classe – à temps non complet : 29/35^e

Date d'effet : 1^{er} février 2022

2- Considérant la mutation au 1^{er} janvier 2022 de l'agent occupant les fonctions de Secrétaire Général au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe – catégorie C – filière administrative,

Et compte tenu du niveau d'expertise et de responsabilités du poste,

Il est proposé :

- la modification du poste de « Secrétaire Général-e » au grade de rédacteur – catégorie B – filière administrative

Date d'effet : 1^{er} février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- *Accepte les modifications telles que présentées,*
- *Valide le tableau des effectifs*
- *Dit que les crédits nécessaires au financement des postes seront inscrits au budget de l'exercice 2022*

2. Programme d'actions préconisé par l'ONF

Madame le Maire rappelle qu'un projet de reboisement type « Fonds Carbone » a été acté en 2019 pour la parcelle 4.1 (La Capelette). Une subvention FEADER de 60 % avait été demandée. Les travaux ont commencé au Printemps 2020 et fini à l'Automne 2021.

Nous avons été audités il y a 1 mois par l'Agence de Services et de Paiement du Ministère de l'Agriculture qui vérifie que les travaux ont été bien réalisés.

Cette année nous devons continuer à replanter des plants qui n'ont pas pris ou qui ont été grignotés,

Madame le Maire présente donc le programme d'actions préconisé par l'ONF, en application de l'art D 214-21 du Code Forestier, pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) et d'Exploitations Forestières (CNPEF).

Il est proposé pour la parcelle 4.1 de 8.14 ha (La Capelette)

DESCRIPTIF	Quantité	unité	Montant estimé HT
• Fourniture plants cèdre	400	PL	470 €
• Fourniture plants pin laricio	1 770	PL	1 680€
• Mise en place des plants	2 170	PL	2 670 €
• Mise en place de jalonnets	2 170	PL	1 240 €
• Dégagement manuel de plantation	8.14	HA	<u>5 240 €</u>
			11 300 €
			+
• Frais d'encadrement ONF		12 %	<u>1 356 €</u>
Total Estimé.....			12 656 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- *Accepte le programme présenté par l'ONF pour la parcelle 4.1*

3. Convention avec le Chenil de Castres

Madame le Maire rappelle que nous sommes obligés de saisir les animaux errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune et de les conduire à la fourrière. Nous n'avons pas de fourrière municipale, raison pour laquelle nous avons une convention annuelle avec le Chenil de Castres pour remplir cette obligation pour la garde des chiens.

Pour ce service, le Chenil de Castres propose une convention avec une cotisation de 0.75 € par habitant pour l'année

En conséquence, en se basant sur le fichier INSEE, le montant de notre cotisation serait de

$$0.75 \text{ €} \times 1\,352 \text{ h} = 1\,014.00 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- *Accepte le montant de la cotisation*
- *Autorise Madame le Maire à signer la convention pour 2022*

4. Demande de Subventions des Associations :

- **Les Amis de l'Ecole Publique de Dourgne :**

- Madame le Maire rappelle que tous les ans le Père Noël apporte des cadeaux aux enfants de l'école G. Mazars.

L'association des Amis de l'Ecole Publique de Dourgne nous a remis un dossier de demande de subvention avec les justificatifs correspondant à Noël 2021.

La subvention demandée est de 771.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- *Accorde la subvention de 771.29 € aux Amis de l'Ecole Publique de Dourgne*

- Madame le Maire présente le dossier d'animation CERAC (Centre d'Etudes et de Recherches archéologiques du Castrais) qui concerne la classe de CMI et CM2 soit 19 élèves.

Cette animation est constituée d'ateliers éducatifs répartis sur 4 journées

1 atelier « fouilles » sur Toulouse qui a eu lieu en septembre 2021,

1 atelier « Parure » sur Dourgne en octobre 2021 avec prise en charge des repas par la mairie pour les animateurs,

1 atelier « Mosaïque » sur Dourgne en novembre 2021 avec prise en charge des repas par la mairie pour les animateurs,

1 atelier « Calligraphie » sur Dourgne le 18 février prochain avec prise en charge des repas par la mairie pour les animateurs.

Le coût de cette animation est de 573.00 € pour les 4 journées + 140.00 € de frais de bus pour Toulouse.

Les Amis de L'école Publique de Dourgne demande une subvention pour ce programme de 713.00 €

Cette demande étant arrivée aujourd'hui même, la commission n'a pas eu le temps de la traiter et nous la représenterons au prochain conseil.

- **Association de foot US AUTAN :**

Mme Bocciarelli, dirigeante à l'US Autan, souhaite réaliser un chantier jeune sur le stade de foot de Dourgne.

Elle demande une subvention de 3 000 € pour couvrir les frais de peinture et matériel.

Le courrier et les devis étant arrivés aujourd'hui même, la commission n'a pas eu le temps de la traiter et nous la représenterons au prochain conseil.

5. Garderie et Activités Périscolaires

Madame le Maire rappelle que pour bénéficier de l'accueil périscolaire (matin, midi et ou soir), les élèves doivent obligatoirement être inscrits par les parents à la Mairie et doivent s'acquitter du paiement de ce service.

Actuellement, l'équipe d'animation présente se forme à ce nouveau fonctionnement que nous avons commencé à mettre en place en novembre 2021 et un(e) directeur(trice) devra compléter l'équipe au cours du 1^{er} semestre et ainsi présenter un véritable accueil de loisirs en Septembre 2022.

Mme Le Maire propose de valider la gratuité de ce service tant que l'ALAE ne sera pas mis en place

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 7 voix pour et 5 abstentions :

- *Valide la gratuité de l'accueil périscolaire pendant cette période.*

6. Avis de la commune sur le dossier d'enquête publique présenté par la Sté les Carrières de la Montagne Noire déposé en préfecture du Tarn le 28 juin 2021 et complété le 6 août 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que la sté CMN a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Dourgne, Route départementale D12, à l'entrée du village, à côté du cimetière.

L'Arrêté du 5 Novembre 2021 de Madame la préfète du Tarn,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées et en particulier les numéros de rubrique 2515-1a, 2517-1 et 2760-3 ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement déposé à la préfecture du Tarn le 28 juin 2021 et complété le 6 août 2021 par la société Carrière de la Montagne Noire dont le siège social est situé Route d'Arfons Saint Chipoli à Dourgne, concernant une installation de stockage de déchets inertes, de broyage et de concassage de déchets minéraux non dangereux et une plateforme de transit de produits minéraux ;

Vu le rapport favorable de l'inspection des installations classées du 13 octobre 2021, relatif à l'examen de recevabilité de la demande susvisée ;

Dit qu'il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société « Carrière de la Montagne Noire » pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, de broyage et de concassage de déchets minéraux non dangereux et une plateforme de transit de produits minéraux située sur la commune de Dourgne.

Cette consultation s'est déroulée pendant 4 semaines du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 à la Mairie, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture soit de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Dans l'article 6 du dit arrêté, il est précisé que le conseil municipal de la commune de Dourgne est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement : ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation publique.

Madame le Maire rappelle que chaque élu a reçu le dossier complet de CMN fin Novembre 2021 afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance, et que nous avons rencontré les représentants de la Carrière de la Montagne Noire (CMN) le jeudi 6 janvier 2022 afin d'échanger sur le projet.

Présentation synthétique de l'installation de stockage de déchets inertes :

CMN exploite depuis 1956 une carrière de calcaire sur la commune de Dourgne sur le site de St Chipoli, pour lequel CMN est autorisée depuis 2016 à accueillir des matériaux extérieurs issus du secteur du BTP (déblais, déconstruction..) ainsi qu'à les valoriser en granulats recyclés ou en remblais.

CMN nous informe (en page 2 de l'Annexe 1 Cerfa 15679*02) que la zone de remblaiement disponible actuellement sur leur site de St Chipoli à Dourgne arrive au terme de sa capacité d'accueil, et donc CMN souhaite ouvrir une ISDI pour continuer cette activité.

CMN a trouvé un site correspondant à ce projet : 3 h 29 a 27 ca de terrains particulièrement pentus qui se trouvent attenants à notre cimetière municipal côté Ouest, à l'entrée du Village de Dourgne Route de Lagardiolle.

Vu la présentation du projet sur ce 2^{ème} site :

- L'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, de broyage et de concassage de déchets minéraux non dangereux : accueil de matériaux inertes extérieurs au rythme moyen entre 25 000 et 45 000 tonnes par an, stockage temporaire de ces matériaux, traitement de 15 000 à 27 000 tonnes par an par scalpage, concassage, criblage, chaulage de matériaux recyclés par des installations mobiles amenées sur site
- La mise en place d'une plateforme de transit de produits minéraux
- La mise en remblai des matériaux non recyclables, qui est estimée à 6 000 m³ par an :
La Capacité de stockage du site est d'environ 260 000 m³, soit une capacité de stockage sur 30 ans au rythme projeté,
Le remblaiement permettra de modeler le terrain en créant une plateforme plane d'environ 1.7 ha, à 253 m NGF, surplombant 2 talus de 13 m maximum la raccordant au terrain naturel et bordée d'un merlon de 4 à 7 m de haut
La gestion des eaux sera également mise en place afin d'éviter les ruissellements directs du site vers le milieu naturel en aval (voir Etudes des incidences potentielles et mesures)

Vu que l'activité d'accueil des matériaux extérieurs issus du secteur du BTP (déblais, déconstruction..) et de valorisation en granulats recyclés ou en remblais existe et fonctionne aujourd'hui depuis 2016 sur le site actuel de St Chipoli, qui se trouve à 1 km du village

Vu que la mise en place d'une plateforme de transit de granulats pourrait diminuer le trafic dans le cœur du village

Vu la demande de CMN dont la zone de remblaiement actuelle disponible à St Chipoli arrive au terme de sa capacité d'accueil

Vu que le problème principal de CMN est donc la zone de remblaiement qui arrive au terme de sa capacité d'accueil

Vu que le remblaiement permettrait de modeler le terrain en créant une plateforme plane d'environ 1.7 ha, à 253 m NGF, surplombant 2 talus de 13 m maximum la raccordant au terrain naturel et bordée d'un merlon de 4 à 7 m de haut

Vu la proximité du village (100 mètres), des maisons d'habitation et du cimetière pour le nouveau site souhaité par CMN,

Vu les nuisances qui seront créées par le scalpage, concassage, criblage, chaulage de matériaux recyclés par des installations mobiles amenées sur site,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame le Maire propose au conseil municipal de donner un avis pour les différentes activités que CMN souhaite créer sur ce 2^{ème} site :

- *Concernant : l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, de broyage et de concassage de déchets minéraux non dangereux : accueil de matériaux inertes extérieurs au rythme moyen entre 25 000 et 45 000 tonnes par an, stockage temporaire de ces matériaux, traitement de 15 000 à 27 000 tonnes par an par scalpage, concassage, criblage, chaulage de matériaux recyclés par des installations mobiles amenées sur site.*

Avis favorable : 0

Avis Défavorables : 8

Abstentions : 4

- *Concernant : La mise en place d'une plateforme de transit de granulats*

Avis favorables : 5

Avis Défavorables : 5

Abstentions : 2

- **Concernant : La mise en remblai des matériaux non recyclables estimée à 6 000 m³ par an : La capacité de stockage du site est d'environ 260 000 m³, soit une capacité de stockage sur 30 ans au rythme projeté, (selon le projet présenté en Annexe 3)**

Avis favorables : 7 Avis Défavorables : 3 Abstentions : 2

7. Rapport quinquennal de la CCSA relatif aux attributions de compensation (AC) :

L'article 148 de la Loi du 29 décembre 2016 institue à compter du 30.12.2016 l'obligation à chaque président d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de présenter tous les 5 ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice transférées à l'EPCI.

Madame le Maire remet à chaque conseiller un exemplaire du dossier envoyé par la CCSA. Mme Bourdin étant absente, il est convenu que nous étudierons le document avec elle lors de notre prochaine réunion de travail. Nous n'avons pas à délibérer, c'est un document d'information.

Questions diverses :

- **Goûter des Aînés** : les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de le réaliser en début d'année. Nous espérons pouvoir décider d'une nouvelle date dès que les conditions sanitaires le permettront.
- **Vœux de la municipalité** : nous devons les faire le 21 janvier. Vu le contexte sanitaire, il est décidé à l'unanimité de ne pas les faire cette année encore.
- **Le Parc Naturel** : nous avons accepté sa proposition pour avoir 5 vélos électriques en prêt. Ils seront mis à la disposition des habitants **gratuitement** du 5 août au 5 septembre 2022. L'objectif est de permettre à l'emprunteur de tester une mobilité alternative durant plusieurs jours. A l'issue du prêt, il pourra ainsi avoir les éléments de décision justifiant ou non l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Un guide des aides disponibles lui sera fourni également. Bien entendu l'emprunteur devra fournir différents documents ainsi qu'un chèque de caution.
- **Le Parc Naturel** : Réunion de secteur Monts de l'Autan le lundi 7 Février à Massaguel. Patrick et Isabelle y participeront.
- **Mr Tavernier** : Ornithologue amateur, il étudie le Grand Duc d'Europe depuis plus de 20 ans en Montagne Noire. Il nous propose de faire une conférence sur cet oiseau dans l'année. Le conseil est intéressé, nous le contacterons donc.
- **Pic Bois** : nous a envoyé les 2 cartes pour avis. Elles sont à commenter rapidement.
- **CCSA** : suite à la conférence des maires du 27 novembre 2021, nous devons construire un projet de territoire Sor Agout 2020-2026. Nous devons faire un retour sur nos axes prioritaires avant le 28 février. Je vous propose donc d'en prendre connaissance et de nous retrouver pour une réunion de travail : date arrêtée lundi 14 février à 18h30.
- **Benoît Gardies** nous a écrit pour nous informer de son départ à la retraite à la fin du 2^{ème} trimestre 2022. Nous travaillons sur la rédaction de la fiche de poste de son ou sa remplaçant(e) afin de lancer le recrutement très rapidement.

FIN DU CONSEIL à 20h30